

Procès-verbal du conseil d'administration du 14 mars 2019

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,
Vu la décision n°2018-147 en date du 9 décembre 2018 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 21 juin 2019, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du conseil d'administration extraordinaire du 14 mars 2019 dont une copie est disponible sur le site intranet de l'établissement.

Détail des votes : 21 votes favorables et 4 abstentions sur un total de 25 votants.

Fait à Lyon, le 21 juin 2019,

Le Président de l'ENS de Lyon


Jean-François PINTON